

Commune de Villey le Sec



Département de
Meurthe et Moselle
Canton de Toul Sud

ARRETE MUNICIPAL 06-2023

Réglementant la circulation

Le Maire de VILLEY LE SEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-1 et L 2212-2) et notamment le titre premier relatif à la Police Municipale (article L 2213-1 à 6),

Vu l'article 25 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et toutes ses modifications,

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant le déroulement de la course pédestre « Les 6 jours du Toullois », dont une étape se déroulera à Villey le Sec le 22 juin 2023,

ARRETE :

Article 1 :

Le stationnement de véhicules et la circulation de piétons seront interdits sur les accotements de la RD 909 hors agglomération, ainsi que sur les accotements de la route communale de Villey le Sec à Gondreville, le 22 juin 2023 toute la journée.

Article 2 :

Le 22 juin 2023, de 18h45 à 19h15, la circulation automobile pourra être interdite :

- Sur la RD 909 dans toute sa partie « rue de Maron »
- Sur toute la rue du Fays.
- Sur toute la rue du Fort.

La circulation pourra être ensuite momentanément stoppée dans la rue du Fays entre 19h15 et 21 h, suivant nécessité.

La régulation et l'arrêt du trafic automobile seront faits par les membres de l'organisation habilités à cet effet.

La circulation sera rétablie dès que possible au fur et à mesure de l'avancement du peloton des coureurs.

Article 3 :

Un exemplaire au moins de cet arrêté sera à disposition des organisateurs sur place.

Une signalisation d'avertissement sera disposée par les organisateurs sur la RD 909, aux entrées de l'agglomération côtés Toul et Maron

Article 4 :

Ampliation de cet arrêté sera faite à :

- Brigade de Gendarmerie de Toul
- Organisateurs de la course
- Contrôle de légalité de la Préfecture de Meurthe et Moselle
- Affichage municipal

Fait à Villey le Sec le :

16/05/2023

Le Maire

G. Guyot
Maire

Gilles GUYOT

